



Restaurant : comment faire appliquer la loi EVIN ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 26 septembre 2002

Je vous écris avec étonnement que la loi contre le tabagisme n'est pas du tout enforcee dans ce pays. Deja, dans n'importe bar ou restaurant, c'est le non -fumeur qui est traitee comme une malade mentale..toujours on est donne la table en plein courant d'air ou sur un etage le plus laid de l'etablissement...

Mais le comble de tout est le restaurant xxxx yyy dans Bvd Garibaldi dans le 15e. Joli restaurant, meme si c'est cher...mais a l'entree meme, quand on demande un coin non -fumeur, on est accueilli avec un sourire triomphale que ici, on fume !

Et la loi en tout ca ? Pouvez-vous me dire quoi faire ? (et ce n'est pas le seul restaurant...)

Je vous remercie MT

Réponse :

Une question identique vient d'être posée pour le même arrondissement de Paris. La réponse qui y a été apportée devrait donc vous convenir.